



Commune de STUCKANGE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE METZERVISSE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

ARRETÉ TEMPORAIRE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ARRETE N°57AR2025

Le Maire,

- Vu** les articles L 2542-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R610-5 du code Pénal ;

CONSIDERANT la demande d'occupation du domaine public formulée le 10 juillet 2025 par Monsieur Noureddin ADDI, domicilié 8 rue des Mélézes à Stuckange, pour stationner un véhicule de chantier sur les deux places de parking devant le 8 rue des Mélézes, dans le cadre du remblai de son terrain ;

- Vu** l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. La société CLOOS S.A. de Differdange (Luxembourg), pour M. Noureddin ADDI, est autorisée à occuper le domaine public de la commune devant le 8 rue des Mélézes, en stationnant un véhicule de chantier, du vendredi 11 au samedi 12 juillet 2025, afin de permettre le bon déroulement des travaux remblai de son terrain.

L'emprise sur le domaine public sera d'environ de 10 mètres sur 2,50 mètres.

Article 2. Pendant la durée des travaux, la société CLOOS S.A. de Differdange (Luxembourg) est tenue de mettre en place la signalisation de sécurité adéquate, à ne pas gêner, à rendre le domaine public en état de propreté.

Article 3. Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à Madame la Commandante de gendarmerie.

Publié le : 10/07/2025

Fait à Stuckange, le 10 juillet 2025.
Le Maire,
Olivier SEGURA.

